
**VILLE DE
PROVINS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. PATRON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme PINEAU LUMONI, conseillère municipale, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme DAMEME

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.10.2023	

---oooOooo---

N° 2023.57

**CREATION DE 2 TERRAINS DE BASKET 3X3
RUE DES CHARABEAUX A PROVINS
Demande de subvention**

La séance continuant

Accusé de réception en préfecture
3792-20231019-DEL-2023-57-DE
Date de rétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

Le Maire expose au Conseil :

- La ville envisage la réalisation de 2 terrains de basket 3 x 3 dans le quartier de Champbenoist sur la parcelle XE 230 pour partie d'une superficie de 3.470 m².
- Les travaux comprendront :
 - Génie Civil
 - Démolition de l'ancien plateau existant
 - Terrassement, création de la nouvelle plateforme, y compris la création des allées menant à l'équipement
 - Récupération et déviation de réseaux d'éclairage ainsi que des réseaux de gestion des eaux pluviales.
- Le coût de cette opération est estimé à 60.000,00 € HT soit plus ou moins 10%.
- La réalisation de ces travaux est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2023.
- Cet équipement peut bénéficier d'une subvention du conseil Départemental à hauteur de 12.000 € maximum par terrain sachant que le montant des travaux éligible est plafonné à 30.000 € HT., sous réserve de notification de l'ANS.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :

- ⇒ De valider le projet de création décrit ci-dessus.
- ⇒ De solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.
- ⇒ D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le



25/10/2023

réception à la Préfecture de Seine et Marne, le

25/10/2023

O. LAVENKA